

TRAIL du Col du NOYER

Samedi 20 et Dimanche 21 Juin 2026

Règlement

Art 1 : ORGANISATEUR

Les communes de Laye, La Fare en Champsaur, Poligny, Le Noyer et Le Glaizil en collaboration avec le club de course à pied « Team Champsaur Nature » basé à Saint Bonnet en Champsaur organisent la 10ème édition du Trail du Col du Noyer.

- le samedi 20 juin 2026, « La Montée sèche du Pic de Gleize » de 4km pour 850m de d+, « L'Ultra du Col du Noyer » de 80km et 4800m de d+, «La boucle des deux cols» de 50km et 3000m de d+ et « La bouclette » de 9km et 370m de d+.
- le dimanche 21 juin 2026, « Le Trail des Crêtes » de 24km et 1400m de d+, « le Col de Gleize » de 12km et 630m de d+, une randonnée, une marche nordique et des courses enfants.

Art 2 : CONDITIONS D'ADMISSION

L'épreuve du Trail du col du Noyer est ouverte à tous, hommes ou femmes, licenciés ou non.

- Pour la montée sèche et le 9km : à partir de la catégorie Cadet (né en 2010 ou avant)
- Pour le 12 km : à partir de la catégorie Junior (né en 2008 ou avant)
- Pour le 24km, le 50km et le 80km : à partir de la catégorie Espoir (né en 2006 ou avant)

Conformément à la loi du 23 mars 1999, les inscriptions du trail ne seront enregistrées que si elles sont accompagnées d'une photocopie de licence sportive FFA en cours de validité.

Pour les non licenciés, il faudra fournir un PPS (Parcours de Prévention Santé) de moins de 3 mois (<https://pps.athle.fr/>). En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents, l'inscription sera refusée.

Art 3 : INSCRIPTIONS ET TARIFS

Les inscriptions seront envoyées à :

Guy Pinet – 10 Rue Des Chanalettes – 05500 Saint Bonnet en Champsaur

Inscription en ligne sur : As2Pic.com jusqu'au 19 juin 2026 à 20h

Droits d'inscription Trail du col du Noyer (cadeau à l'inscription et ravitaillements)

Samedi : (repas d'après course en plus à 10€, repas d'accompagnant à 10€ également)

- Montée sèche : 10 € jusqu'au 19 juin 2026 / 15€ après
- Randonnée pédestre : 10 € jusqu'au 19 juin 2026 / 15€ après
- La Bouclette (9km) : 12€ jusqu'au 19 juin 2026 / 15 € après
- La boucle des deux cols (50km) : 50€ jusqu'au 1^{er} mars 2026, 60€ jusqu'au 1^{er} juin 2026, 70€ après
- L'Ultra du Col du Noyer (80km) : 80€ jusqu'au 1^{er} mars 2026, 90€ jusqu'au 1^{er} juin 2026, 100€ après

Dimanche (repas d'après course en plus à 10€, repas d'accompagnant à 10€ également)

- Le Col de Gleize (12km) : 15€ jusqu'au 19 juin 2026 / 20€ après
- Le Trail des Crêtes (24km) : 20€ jusqu'au 19 juin 2026 / 25€ après
- Pack La Totale : Montée sèche + 9km + 24 km : 40€ (repas compris)

Art 4 : LES PARCOURS

Le samedi 20 juin :

L'Ultra du Col du Noyer (80km) : Départ à **4h** depuis le front de neige de la station de Laye

Une boucle d'environ 81 km pour 4800+ essentiellement sur routes forestières et chemins de randonnée (seulement 1,5km de goudron!) qui vous permettra de traverser les communes de Laye, La Fare, Poligny, Le Noyer et Le Glaizil. Le passage aux cols du Chapeau de l'Evêque, de La Saume, du Noyer, de Chétive et de Gleize ainsi que les ascensions des sommets de Coste Belle, Girolet, Tourneau et Gleize vous offriront de somptueux paysages sur les sommets de l'Oisans, du Champsaur et du Dévoluy. Le ravitaillement au Hameau de Chaudun vous transportera quelques instants dans la nostalgie des villages aujourd'hui disparus.

Cette course fait partie du **Challenge des trails de Provence**.

La boucle des deux cols (50km) : Départ à **6h** depuis le front de neige de la station de Laye.

Un tracé d'environ 50km pour 3000+ intégralement sur routes forestières et sentiers de randonnée. Ce parcours en boucle vous conduira dans un premier temps sur les splendides crêtes de Coste Belle / Girolet, avant de rejoindre sous le col du Noyer le sentier du GR 93 que vous suivrez en direction du Col de Chétive. Descente au village emblématique de Chaudun, aujourd'hui déserté, et montée exigeante au Pic de Gleize par le sentier des cascades et une partie du chemin de ronde avant de retrouver l'arrivée à la station de Laye.

Cette course fait partie du **Challenge des trails de Provence** et du **Super Challenge FSGT**.

Montée sèche du Pic de Gleize (4km): Départ à **10h** depuis le stationnement de l'ancien télésiège du Lauzon, station de Laye.

Montée sèche d'environ 4km pour 850+. Ascension raide sous l'ancien télésiège du Lauzon avant de rejoindre le sentier de randonnée vous conduisant jusqu'au sommet du Pic de Gleize par l'arrêt aérienne de gauche. Superbe panorama sur le bocage champsaurin, la cuvette gapençaise et les massifs du Dévoluy et de l'Oisans.

La bouclette (9km) : Départ à **16h** depuis le front de neige de la station de Laye.

Comme son nom l'indique, une bouclette sans difficulté technique d'environ 9km pour 270+ à travers la forêt de la station de Laye en Champsaur.

Le dimanche 21 juin :

Randonnée : Départ à **8h** depuis le front de neige de la station de Laye

Deux parcours seront proposés.

Le trail des crêtes (24km) : Départ à **8h30** depuis le front de neige de la station de Laye.

Une boucle d'environ 24km pour 1400+, intégralement sur routes forestières et sentiers de randonnée. Ce parcours vous permettra de découvrir, après l'ascension aérienne de la falaise de Moutet, le merveilleux panorama depuis les crêtes de Girolet à Coste Belle; des vues imprenables sur les massifs du Dévoluy et de l'Oisans. Lors du passage au ravitaillement du col de Gleize, la vue s'ouvrira également sur la cuvette gapençaise avant de rejoindre l'arrivée à la station de Laye.

Cette course fait partie du **Challenge des trails de Provence** et du **Super Challenge FSGT**.

Le Col de Gleize (12km) : Départ à **10h** depuis le front de neige de la station de Laye

Une boucle d'environ 12km pour 600+ sans difficulté technique, intégralement sur routes forestières et sentiers de randonnée dans la forêt domaniale de Gap - Chaudun. Passage au col de Gleize qui vous permettra d'apprécier le merveilleux panorama sur les sommets environnants et la cuvette gapençaise.

Cette course fait partie du **Super Challenge FSGT**.

Courses enfants : Départ à **11h30** depuis le front de neige de la station de Laye

Art 5 : BARRIERES HORAIRES

	étapes	km	cumul d+	km étape	d+ étape	d- étape	Barrière horaire	Temps maximum
Trail des crêtes - 25km -	Station de Laye	0	0				8h30	
	Col de Gleize	7,2	507	7,2	507	114	10h30	2h
	N.D. De Bois vert	19,6	1133	12,4	626	1111	13h	2h30
	Arrivée	25	1435	5,4	302	210	14h	1h
								5h30
La boucles des deux cols - 50km -	Station de Laye	0	0	0			6h00	
	Pié Rond	16,6	1025	16,6	1025	905	9h30	3h30
	Pétarel	27,9	1491	11,3	466	620	12h	2h30
	Chaudun	35,4	2130	7,5	639	590	14h	2h
	Col de Gleize	43	2971	7,6	841	463	17h	3h
	Station de Laye	50,3	3092	7,3	121	513	18h30	1h30
								12h30
	Station de Laye	0	0	0			4h00	
UTCN - 80km -	Pié Rond	16,6	1025	16,6	1025	905	7h30	3h30
	Pouillardenq	33,2	1468	16,6	443	871	10h15	2h45
	Village du Noyer	48,7	2434	15,5	966	837	14h30	4h15
	Pétarel	57,5	3278	8,8	844	702	17h00	2h30
	Chaudun	65	3908	7,5	630	578	19h15	2h15
	Col de Gleize	72,6	4749	7,6	841	463	22h00	2h45
	Station de Laye	80	4870	7,3	121	513	23h30	1h30
								19h30

Des pointages seront réalisés par As2pic le samedi aux points suivants (50km et 80km)

- Km 13,5 : Sommet de Coste Folle
- Km 24,5 : Le Claret (séparation avec le 50km)
- Commune de Pouillardenq (aller/retour sur le 80km)
- Col de Chetive
- Pic de Gleize

Dimanche :

- Km 7 : Col de Gleize (24km et 12km)
- Km 13,5 : Coste Folle (24km)

Art 6 : REMISE DES DOSSARDS

Le retrait des dossards et les dernières inscriptions (si dossards disponibles) auront lieu :

- Le vendredi 19 juin 2026 à la station de Laye : 17h à 20h pour toutes les courses
- Le samedi 20 juin 2026 à la station de Laye : de 8h30 à 10h et de 15h à 18h
- Le dimanche 21 juin 2026 à la station de Laye : à partir de 7h30

Art 7 : SECURITE

Il est interdit de suivre les coureurs. Le parcours sera balisé ou fléché. Les secours seront assurés par une antenne médicale équipée d'un 4X4, des binômes de secouristes et par un médecin généraliste.

Responsable course : Guy PINET - 06 43 85 44 66

Des radios ainsi que des téléphones portables assureront la liaison entre les différentes personnes s'occupant des secours. Le parcours reste à proximité de routes forestières accessibles en 4X4. Des signaleurs seront positionnés aux endroits stratégiques.

Art 8 : MATERIEL OBLIGATOIRE

Pour toutes les courses, obligation d'avoir une réserve d'eau et un gobelet car, par soucis écologique, **aucun gobelet jetable ne sera disponible ni aux ravitaillements ni à l'arrivée.** Pour le 50km, un téléphone portable, un sifflet, une petite couverture de survie, 1l d'eau et des vivres de course seront demandés.

Pour l'UTCN, les concurrents devront avoir **en plus** un coupe-vent avec capuche ainsi qu'une lampe frontale avec batterie de rechange.

L'utilisation des bâtons est autorisée.

Art 9 : METEO

En cas de conditions météorologiques défavorables, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours prévu initialement ; les engagements restants acquis.

Art 10 : CESSION DE DROIT A L'IMAGE POUR LA COUVERTURE PHOTOGRAPHIQUE ET AUDIOVISUELLE

Du fait de son engagement, tout concurrent autorise expressément l'organisation du trail du col du Noyer à utiliser, divulguer, publier, diffuser ou exploiter les prises de vue et photos réalisées lors de l'évènement.

Art 11 : RECOMPENSES

un cadeau à l'inscription

un verre de bière locale, un buffet le samedi pour tous les participants ainsi qu'un repas à l'arrivée le dimanche pour ceux qui l'auront réservé.

Seront récompensés :

Pour le 12km, le 24km, le 50km et le 80km

3 premiers scratch hommes

3 premières scratch femmes

Le premier de chaque catégorie - hommes et femmes (sans cumul scratch).

Pour la montée sèche du samedi et le 9km:

3 premiers scratch hommes

3 premières scratch femmes

Pour le pack La totale (le classement sera réalisé par cumul de temps)

3 premiers scratch hommes

3 premières scratch femmes

Art 12 : MISES HORS COURSE

Les concurrents seront éliminés pour cause de :

Absence ou falsification de dossard

Retard au départ de la compétition

Pollution ou dégradation des sites traversés (jets de détritrus)

Non-respect du parcours balisé.

Dépassement des barrières horaires (voir art 6)

Respectons la nature : Vous allez parcourir des milieux naturels magnifiques et préservés mais aussi très fragiles, nous vous demandons de jeter vos détritrus aux ravitaillements dans les poubelles prévues et de respecter le balisage sous peine de disqualification.

ABANDON : En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir une personne du poste le plus proche et lui remettre son dossard. Dans ce cas, si son état de santé le nécessite, il sera pris en charge par une équipe de secours qui le ramènera à la station de Laye.

Art 13 : CONDITIONS GENERALES

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et dégagent la responsabilité des organisateurs pour tout incident ou accident pouvant survenir avant ou pendant l'épreuve.

Art 14 : ASSURANCE

Responsabilité civile : les organisateurs sont couverts par une police d'assurance prise par l'intermédiaire de la FSGT. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence, il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

Art 15 : ANNULATION

En cas d'annulation pour raison sanitaire, l'organisation s'engage au remboursement de l'inscription dans son intégralité,

Blessure : En cas de blessure du coureur avant la course et sur attestation médicale fournie au plus tard la veille de l'épreuve, l'inscription sera remboursée dans les mêmes conditions.

Tout autre forfait ne sera pas pris en considération.

Art 16 : SOLIDARITE

Les concurrents se doivent assistance et entraide. L'entraide devra prévaloir sur le résultat quel que soit sa position lors de la course.

Art 17 : RAVITAILLEMENTS

Samedi :

Montée sèche du Pic de Gleize : au sommet du Pic de Gleize et à la station de Laye

La bouclette (9km) : Pas de ravitaillement

La boucle des deux cols (50km) :

1^{er} : Pierond 17eme km

2eme : au 27eme km Pétarel

3eme : au 35eme km Chaudun

4eme : au 42eme km Col de Gleize

5eme : arrivée station de Laye

L'UTCN (80km) : 9 ravitaillements :

1^{er} ravitaillement : au 16.7km Pied rond

2eme : 25.8km village du Noyer

3eme : au 33eme km à Pouillardenq

4eme : au 41eme km à Pouillardenq

5eme : au 48eme km au village du Noyer

6eme : au 56eme km à Petarel

7eme : au 64eme km à Chaudun

8eme : au 71.6km au Col de Gleize

9eme : arrivée à la station de Laye

Dimanche :

Le Col de Gleize (12km) :

1^{er} ravitaillement : Col de Gleize au 7eme km

2eme ravitaillement : arrivée Station de Laye

Le trail des crêtes (24km) :

1^{er} ravitaillement : Col de Gleize au 7eme km

2eme ravitaillement : Bois Vert au 20eme km

3eme ravitaillement : arrivée station de Laye

Le repas d'après-course du samedi et du dimanche sont à réserver lors de votre inscription à la course (Tarif : 10€).

Le repas composé de produits régionaux sera servi à partir de 12h en extérieur.

Possibilité d'achat de ticket pour les accompagnants, réservation sur le bulletin d'engagement et dans la mesure des places disponibles (Tarifs : 10€).

Art 18 : PROGRAMME PRÉVISIONNEL

Samedi 20 juin 2026

3h45 : Briefing de l'UTCN et sa sécurité
4h : Départ de l'UTCN (80km)
5h45 : Briefing de La boucle des deux cols et sa sécurité
6h : Départ de La boucle des deux cols (50km)
8h30 à 10h : Remise des dossards
9h45 : Briefing de la Montée sèche du Pic de Gleize et sa sécurité (au Lauzon)
10h : Départ de la Montée sèche du Pic de Gleize (départ du Lauzon)
13h30 : Remise des récompenses
15h à 18h : Remise des dossards
15h45 : Briefing de La bouclette et sa sécurité
16h : Départ de La bouclette (9km)
à partir de 18h : animation musicale avec un concert

Dimanche 21 juin 2026 :

à partir de 7h30 : Remise des dossards
8h : Départ des randonnées
8h15 : Briefing du 24km et sa sécurité
8h30 : Départ du 24km (Trail des Crêtes)
9h45 : Briefing du 12km et sa sécurité
10h : Départ du 12km (Col de Gleize)
11h30 : Courses enfants
12h00 : Ouverture du repas
13h30 : Remise des récompenses